Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "Classic" - FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES compartiment de la SICAV FUNDQUEST (FR0010376848)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Compartiment de la SICAV FUNDQUEST, FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES est de classification «Actions de pays de l'Union européenne». Son objectif est, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, de surperformer l'indicateur de référence, le «MSCI EUROPE», calculé dividendes nets réinvestis.
Caractéristiques essentielles du compartiment : La stratégie d'investissement consiste à confier la gestion à des gestionnaires financiers délégués d'une part et à en gérer l'allocation au sein du portefeuille d'autre part.
Le compartiment, éligible au Plan d'Epargne en actions «PEA», investit exclusivement et en permanence en actions ou parts d'OPC de droit français éligibles au PEA ou européens. Il peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC français de classification Actions françaises, Actions de pays de la zone euro, Actions de pays de l'Union européenne, Actions internationales, ou équivalente (y compris dans les OPC indiciels cotés (ETF).
Le portefeuille remplira les conditions nécessaires pour être éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). Le degré minimum d'exposition au risque action est de 90% de l'actif net.
Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, Le pour couvrir le portefeuille contre les risques d'actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de change et/ou pour compléter son exposition au marché des actions.
Le risque de change, pour le porteur de la zone Euro, varie en moyenne autour de 20% de l'actif net et représente un maximum de 50% de l'actif net. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne reste accessoire.
Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures. Les ordres centralisés un jour donné (J) à 13 heures sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du surlendemain et sont réglés dans les 5 jours ouvrés suivant la date du calcul de la valeur liquidative.
Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV;
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2% si souscriptions <30.000€ ; 1% si souscriptions >=30.000€ et <150.000€ ; 0,75% si souscriptions >=150.000€ et <800.000€ ; 0,50% si souscriptions >=800.000€
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	2,47%(*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de la SICAV, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

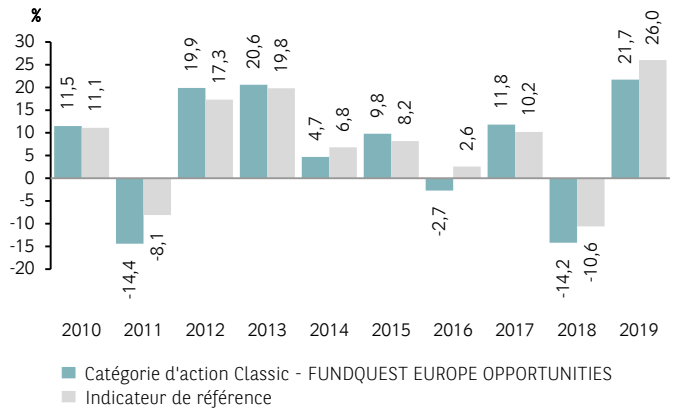

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La SICAV a été créée le 17 janvier 2007 ;
- La catégorie d'action a été créée le 17 janvier 2007;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment de la SICAV FUNDQUEST, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV identifiée en tête du document.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de cette SICAV peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.